



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ 2019047  
RELATIF A L'UTILISATION, L'ASSISTANCE ET  
MAINTENANCE DU PROGICIEL INCOVAR**

**DÉCISION N° DM-22-135  
EN DATE DU 21 AVRIL 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la décision municipale n°19-015 du 09/01/2019 relative au marché de l'utilisation, l'assistance et maintenance du progiciel INCOVAR ;

**VU** l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une migration technique est essentielle au bon fonctionnement de la solution INCOVAR ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'accompagner les utilisateurs sur cette montée de version ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de commander des prestations d'accompagnement sur site ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société INCOTEC SAS – 7 boulevard Gonthier d'Andernach – CS 40136 – 67404 illkirch, représentée par Monsieur André HENTZLER en qualité de Président, l'avenant n°2 du marché 2019047 relatif l'utilisation, l'assistance et maintenance du progiciel INCOVAR.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 5-B) par l'ajout de 2 lignes de prestations supplémentaires et d'augmenter le montant maximum du marché par période.

Le montant maximum du marché passe de 5 000.00 € HT à 20 000.00 € HT pour couvrir la dépense de la migration technique.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'administration  
générale et de l'open data,

***Signé***

**Alida VALVERDE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220421-lmc1H9570H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 21/04/2022  
Date de Publication : 21/04/2022